

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2024 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	<u>Présents</u> : BERNARD Arlette, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, MAUPPIN Yoann, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	<u>Excusés</u> : BAILLE Laetitia (pouvoir à Patricia CHMARA), BILLET Etienne (pouvoir à Nelly THOMASSIN), HINSCHBERGER Francine (pouvoir à Philippe DAVIDIAN), MARTIN Dominique (pouvoir à Arlette BERNARD)
Nombre de Conseillers votants : 12	OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre.
Pouvoirs : 4	
Date de la convocation : 16/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine TARION

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du **28 mars 2024** sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal puis signé par le président et le secrétaire de séance.

2024_16 Modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité

VU le code du travail, et notamment son article L3133-7,

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L621-10 et L621-11,

VU la saisine du Comité Social Territorial en date du 18 avril 2024,

Le Maire rappelle que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Il indique que conformément à l'article L621-10 du code général de la fonction publique, la journée de solidarité prévue à l'article L. 3133-7 du code du travail peut être accomplie par les agents publics selon l'une des modalités suivantes :

1° Soit le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;

2° Soit le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;

3° Soit toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Il propose donc d'instaurer cette journée de solidarité par :

Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel (étant entendu que les agents qui n'effectuent pas un service à temps complet réaliseront la journée de solidarité proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires).

Il précise que conformément à l'article L621-11 du code général de la fonction publique, il a saisi le Comité Social Territorial pour connaître leur avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **accepte** les propositions du Maire,

- **fixe** cette journée par récupérations d'heures.

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

- Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé ce droit sur les transactions suivantes :

BIENS	ADRESSE DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE TOTALE	PRIX DE VENTE
Maison	482 Route de Montmerle	D616	8a 3ca	311 044 €
Maison	82 Chemin du cimetière	A401	07 a 50 ca	90 000 €
	481 Montceaux Village	A481	10 a 65 ca	

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du **26 mars 2024** est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Information pour le lancement de « Rêve de Cirque »

La commune de Montceaux a le plaisir d'accueillir un spectacle dans le cadre du Festival Rêves de Cirque. Il s'agit d'un spectacle d'Arts de la rue, gratuit et ouvert à tous.

Cette année, la représentation aura lieu le vendredi 14 juin à 18h30.

Un mail a été envoyé aux associations pour savoir si, ils souhaitent participer à cet événement en proposant une buvette, une restauration, des animations avant et/ou après le spectacle.

URBANISME

Une réunion avec M. Cazorla d'Eiffage pour l'installation de la vidéoprotection est prévue le jeudi 2 mai 2024 à 9h en mairie.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 06 mai 2024 pour l'instruction des dossiers en cours.

COMMUNICATION

La commission se réunit régulièrement avec l'entreprise UTOPIA pour la présentation des premiers contenus intégrés dans le nouveau site internet. Comme prévu il sera opérationnel courant juin 2024.

VOIRIE

Trois devis sont présentés au conseil municipal concernant les travaux de voirie 2024 :

- Devis de l'entreprise EIFFAGE: coût 73 008.00 euros TTC
- Devis de l'entreprise AXIMA : coût 54 000.00 euros TTC
- Devis de l'entreprise THIVENT : coût 48 355.20 euros TTC

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise THIVENT.

Un rendez-vous est prévu le 2 mai avec Signal 71 pour le marquage au sol concernant le projet du chemin partagé.

BATIMENT

Concernant la désimperméabilisation de l'école, une étude auprès du CAUE sera demandée courant de l'année.

SCOLAIRE

La classe de CE2 de Myriam Janier a gagné le concours régional Watty en présentant une vidéo reprenant les écoGESTES appris lors des ateliers Watty.

La peinture pour le banc de l'amitié sera prochainement achetée.

Une réunion est prévue avec l'ensemble du personnel périscolaire le 29 avril à 18h30 pour faire un point sur l'organisation pour la rentrée prochaine.

Arrivée de Monsieur Charles-Edouard OLIVETTI.

FLEURISSEMENT

Présentation en photo du massif du marronnier réalisé par les agents techniques.

Le massif de la Madonne sera réalisé courant mai.

Le projet d'achat de pots colorés ainsi qu'un récupérateur d'eau est toujours d'actualité.

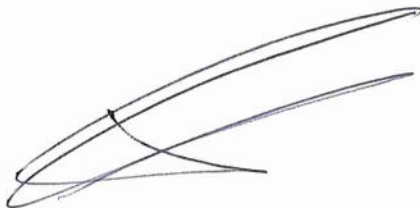
DIVERS

- la communauté de communes participera au challenge mobilité qui aura lieu le **4 juin 2024**.
- Les conscrits de la classe en 5 auront lieu le week-end du 22 et 23 mars 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close. La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.

Fin de la séance 19h58

Le secrétaire de séance,
Sandrine TARION



Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

